

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74/1004/SG/CD la Chambre des députés délimitant dans le District de Djibouti les zones où l'extraction en carrière de matériaux solides est autorisée (rendue exécutoire par arrêté n° 74-1004/SG/CD du 21 juin 1974) .

n° 74/1004/SG/CD la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
21 juin 1974

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1974

Date du numéro
10 juillet 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 42/8e L du 10 juin 1974 de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas délimitant dans le District de Djibouti, les zones où l'extraction en carrières de matériaux solides est autorisée.